



**NUMÉROS UTILES**

<b>Mairie</b> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : <b>02.98.92.50.23</b> www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
<b>Enedis</b>	Dépannage - urgences 24h/24h	<b>09.72.67.50.29</b>
<b>Eau potable</b>	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>09.69.32.35.29</b>
<b>Assainissement</b>	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>02.77.62.40.09</b>
<b>Office du tourisme</b>	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Fermé le jeudi après-midi	<b>02.98.92.53.57</b>
<b>Bibliothèque municipale</b>	Mercredi et samedi de 10h à 12h – Vendredi de 16h30 à 18h30 Dimanche de 10h30 à 12h00	<b>02.98.92.57.55</b>
<b>Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »</b>	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	<b>02.98.92.56.64</b>
<b>Vétérinaires</b>	28 bis rue de la Presqu'île	<b>02.98.92.50.24</b>
<b>Pharmacie</b>	1, allée du stade	<b>Pharmacie du Porzay</b> <b>02.98.92.50.34</b>
<b>Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7</b>		<b>David Daden</b> <b>06.63.44.29.70</b>
<b>Ambulances - Services funéraires</b>		<b>Alain Jolec</b> <b>02.98.81.27.28</b>
<b>Bac de collecte de vêtements</b>	Services techniques municipaux, ZA de Carn ar Hoat	
<b>Déchèterie</b>	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Fermée le mardi	<b>02.98.92.57.58</b>
<b>Déchets de jardin</b>		<b>Cité Kermaria</b>
<b>Marché saisonnier</b>	Place de l'église de 8h30 à 13h	Tous les dimanches jusqu'au 29 octobre
<b>MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE</b>		
<b>Médecins</b>		Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque <b>02.29.20.21.00</b>
<b>Infirmières</b>	Permanence dès 8h30	Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier <b>02.98.92.52.06</b> <b>02.98.92.55.34</b>
<b>Kinésithérapeutes</b>		Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny <b>02.98.92.53.13</b> <b>02.56.06.29.29</b>
<b>Diététicienne - Nutritionniste</b>		Séverine Doué <b>02.98.27.88.57</b>
<b>Ostéopathe</b>		Florian Fauchart <b>06.30.90.87.89</b>
<b>Pédicure / Podologue</b>		David Cavarec <b>02.98.92.59.19</b>
<b>Psychologue</b>	Mercredi et jeudi après-midi	Vonnick Péton <b>06.88.73.81.34</b>
<b>Urologue</b>	Mardi matin	Olivier Develay <b>02.98.53.55.87</b>
<b>Sage-femme</b>	Vendredi matin	Gaëlle Rouxel <b>02.29.20.21.00</b>

**INFORMATIONS COMMUNALES**

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION**

A compter du 25 septembre et jusqu'au 10 novembre, la rue de l'Argoat sera fermée à la circulation (de l'allée des Marguerites à la rue des Bruyères). Une déviation sera mise en place.

**CAMPAGNE DE STÉRILISATION DE CHATS ERRANTS**

Les chats errants sont une population autonome de chats non identifiés qui ne bénéficient d'aucun suivi vétérinaire. Les chats errants ne sont ni stérilisés ni vaccinés, ils présentent ainsi des risques sanitaires en plus d'une reproduction incontrôlée. Par la force des choses, des colonies de chats errants peuvent se créer rapidement et propager des maladies aux animaux domestiques et même aux humains. Une surpopulation de chat errants augmente également les dégâts sur la voie publique et chez les habitants, et les risques sanitaires et d'accidents de la route. Par ailleurs, les chats errants sont également victimes de leur environnement, notamment par une exposition aux éléments (températures, intempéries...) et à la malveillance de certains humains mal intentionnés. Aussi libres soient-ils, les chats errants sont victimes de la misère, de souffrances et de maltraitance.

### Les campagnes de stérilisation

Pour toutes ces raisons, la SPA a créé les campagnes de stérilisation. En accord avec les mairies, les salariés et bénévoles viennent capturer les chats errants pour les stériliser et les identifier au nom de la commune. Ils sont ensuite relâchés dans leur environnement en tant que « chats libres », c'est-à-dire des chats sauvages ou semi-sauvages identifiés et stérilisés qui vivent en liberté. Les chats libres ne présentent ainsi plus de risques pour les animaux et les habitants. La stérilisation est donc le meilleur moyen de limiter la misère animale et la maltraitance. La campagne commencera à Plonévez-Porzay le 15 octobre.

### **DÉCLARATION DE RUCHES**

La déclaration des ruchers est obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1ère ruche entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année en cours : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure). Les autres doivent faire une déclaration « papier ». Pour cela, il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995\*01 (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental ou en mairie)

## **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

### **DÉFI CO-VOITURAGE : DU 2 AU 20 OCTOBRE**

**L'association Ehop sera présente sur le marché saisonnier le dimanche 24 septembre.**

La Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay et l'association Ehop lancent un Défi covoiturage aux habitants. Défi gratuit ouvert à tous ! Relever le défi, c'est tester le covoiturage une, 2 ou 10 fois en trois semaines. Et le tester, c'est souvent l'adopter. Nous avons plus en commun avec nos voisins que nous ne le pensons. Et si nous en profitons pour faire des économies et nous faire des amis ? Tout le monde peut relever le défi, que l'on habite à Châteaulin, Dinéault, Pleyben, Lothery, Trégarvan ou Saint-Nic... : c'est la magie du partage, la magie du covoiturage ! Conducteurs et passagers partagent leur trajet : il y a toujours quelqu'un qui fait le même trajet. Pour un jour ou pour tous les jours, c'est comme vous le souhaitez, quand vous le voulez et avec qui vous voulez.

Pour participer, c'est simple :

1. Je m'inscris
2. Je partage mon trajet (j'indique quand et où je circule)
3. Ehop cherche mes futurs co-équipiers et me contacte
4. Je valide le point de rendez-vous et l'horaire avec mon.ma.mes covoitureur(s)
5. Je réponds aux enquêtes hebdo pendant le défi (pour qu'Ehop puisse faire le bilan du défi !)

Vous covoiturez déjà pour me rendre au travail ? Pas de problème ! Ehop vous aidera à trouver de nouveaux covoitureurs pour compléter votre équipe. Inscription au 07.66.35.95.00 ou par mail : [defi@ehop.bzh](mailto:defi@ehop.bzh)

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **ATELIER BIEN-ÊTRE**

Lundi 25 Septembre : Visite du Jardin de Coat Ar Stang à Landrévarzec. 5€ l'entrée. Rendez-vous à 11h30, salle des associations pour covoiturage. Prévoir pique-nique. Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89

### **MARCHÉ DE NOËL**

Le comité des fêtes organise un marché de Noël le dimanche 3 décembre au complexe sportif. Si vous êtes créateur ou artisan du terroir, vous pouvez appeler au 06.74.09.73.90.

### **RANDONNEURS DU PORZAY**

Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h30, place de l'église. Jeudi à 14h00, pétanque à Tréfeuntec. Jeudi : répétition de la section musico-vocale de 17h30 à 19h00, salle municipale. Mardi 26 septembre : Plonévez-Porzay. Mercredi 27 septembre : Kerlaz. Vendredi 29 septembre : sortie « pêche » à Saint-Pol-de-Léon. Départ de Plonévez-Porzay à 9h30. Covoiturage 7€. Prévoir pique-nique. Renseignements : 06.47.98.83.53.

### **REPAS DE CRÊPES**

L'APEL de l'école Sainte Anne organise un repas crêpes à la salle polyvalente, le samedi 23 septembre à partir de 19h00. Au menu : 4 crêpes au choix pour 12€, ou 3 crêpes au choix 9€. Les bénéfices serviront à financer les projets pédagogiques des élèves (classe de neige, classe de mer...)

### **TROTTE-SENTIERS DE LA BAIE**

Vendredi 29 septembre : randonnée de 10 km à Plonévez-Porzay, circuit de Sainte Anne vers Ty Mark. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

## **INFORMATIONS COMMERCIALES**

La bijouterie Le Bot sera fermée du lundi 25 septembre au mardi 17 octobre.

## **INFORMATIONS PAROISSIALES**

Dimanche 24 septembre : messe à 11h00 à Cast, chapelle Saint Jérôme.